

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE RAMBOUILLET
TERRITOIRES
SYNDICAT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DU SUD YVELINES

DEPARTEMENT DES YVELINES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE LONGVILLIERS, ORCEMONT, ORPHIN et SONCHAMP

Par arrêté en date du 26 novembre 2020, le Président de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires et le Président du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines, ont ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur les dispositions de zonage de l'assainissement collectif / non collectif et pluvial des communes de Longvilliers, Orcemont, Orphin et Sonchamp.

A cet effet, le Tribunal Administratif de Versailles a désigné Monsieur Bernard ALEXANDRE en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera du 11 janvier au 05 février 2021 inclus. Un dossier sera déposé dans chaque mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête sera également consultable en version papier et sur un poste informatique (accès gratuit) mis à disposition au siège du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines aux heures habituelles d'ouverture.

Par ailleurs, le dossier sera mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet du SEASY www.seasy78.fr et sur celui de la CART www.rt78.fr.

Toute information concernant le projet de zonage d'assainissement pourra être obtenue auprès de Mme Nathalie PRIVAT-GARILHE, service assainissement du SEASY.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra aux lieux, jours et heures suivants :

- **Lundi 11 janvier 2021 : de 16h00 à 18h00 à la mairie de Sonchamp**
- **Samedi 16 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00 à la mairie de Longvilliers**
- **Samedi 23 janvier 2021 : de 9h00 à 11h45 à la mairie d'Orphin**
- **Vendredi 05 février 2021 : de 17h00 à 19h00 à la mairie d'Orcemont**

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées :

- Soit directement par courrier électronique à l'adresse enquetepublique@seasy78.fr ;
- Soit ou en passant par le site internet du syndicat www.seasy78.fr et celui de la CART www.rt78.fr ;

- Soit directement sur le registre d'enquête déposé dans chaque Mairie ;

- Soit être adressées par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur - SEASY - 4/6 route d'Auneau - 78660 ABLIS.

Les courriers et courriels devront parvenir avant le 05 février 2021 à 19h.

Ces courriers seront annexés au registre d'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site www.seasy78.fr et celui de la CART www.rt78.fr.

Le rapport et les conclusions de monsieur le commissaire enquêteur pourront être consultés au siège de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires, de celui du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines ou dans les mairies respectives concernées pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ce rapport sera également mis à disposition sur les sites internet www.seasy78.fr et www.rt78.fr.